



Formulaire d'inscription aux devoirs surveillés pour les élèves de 3H à 11H

Année scolaire 2024/2025

Nom de l'élève _____ Prénom de l'élève _____

Date de naissance _____ Classe _____

Derrière la Tour Ancien Hôpital Les Rammes Château Corcelles La Promenade

Granges-Marnand

Nom et prénom d'un parent ou de la personne responsable _____

Adresse _____ NPA + Lieu _____

N° de téléphone en cas d'urgence (durant la journée) : _____

Adresse e-mail : _____

Inscription pour le : 1er semestre (2 septembre 2024 au 19 décembre 2024, 14 semaines)
 2ème semestre (6 janvier 2025 au 19 juin 2025, 21 semaines)

Merci d'indiquer par une croix les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés de l'ASIPE :

PAYERNE	Lundi	Mardi	Jeudi
15h05 à 16h05	<input type="checkbox"/> 3H à 6H	<input type="checkbox"/> 3H à 6H	<input type="checkbox"/> 3H à 6H
15h55 à 17h00	<input type="checkbox"/> 7H à 11H	<input type="checkbox"/> 7H à 11H	<input type="checkbox"/> 7H à 11H

GRANGES	Lundi	Mardi	Jeudi
15h37 à 16h22	<input type="checkbox"/> 3P, 4P, 5P, 6P	<input type="checkbox"/> 3P, 4P, 5P, 6P	<input type="checkbox"/> 5P, 6P
16h27 à 17h12	<input type="checkbox"/> 7P, 8P	<input type="checkbox"/> 7P, 8P	<input type="checkbox"/> 7P, 8P

- Mon enfant sera/est en 3H ou en 4H, il restera jusqu'à la fin de l'heure. Un parent viendra le chercher à l'issue des devoirs surveillés devant l'école.
- Mon enfant ira dans une UAPE après les devoirs surveillés, il restera jusqu'à la fin de l'heure. S'il est en 3H ou 4H, un collaborateur de l'ASIPE l'accompagnera, à partir de la 5H, il se déplacera seul.
- Mon enfant sera/est en 5H, 6H, 7H, 8H, 9H, 10H ou 11H : je l'autorise à quitter les devoirs surveillés si ses devoirs sont terminés avant la fin de l'heure et s'il ne se rend pas dans une UAPE.

Conditions :

- ✓ La séance des devoirs surveillés est facturée à CHF 4.- TTC, une facture par semestre.
- ✓ Les inscriptions sont semestrielles mais possibles directement pour les 2 semestres
- ✓ L'ASIPE ne peut en aucun cas être tenue responsable des résultats scolaires de l'enfant. Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.
- ✓ Les enfants sont tenus de prendre leurs devoirs avec eux, ainsi que leur matériel.
- ✓ Les devoirs ont lieu dans une salle de classe au collège DLT pour les élèves de Payerne.
- ✓ Les devoirs ont lieu dans l'école de Granges-Marnand pour les élèves de Granges.
- ✓ Le nombre d'enfant est limité pour des questions de qualité de prise en charge.
- ✓ Le surveillant aide l'enfant durant l'heure de devoirs mais, au-delà de cette heure, s'il lui reste des devoirs à faire, il devra les terminer à la maison.
- ✓ **Payerne : si votre enfant ne peut pas assister à une séance des devoirs surveillés, il vous incombe de l'excuser auprès de la responsable des devoirs surveillés, Madame Nathalie Girod, au 079 713 62 34 avant le début du cours.**
- ✓ **Granges-Marnand : si votre enfant ne peut pas assister à une séance des devoirs surveillés, le maître de classe informera le ou la surveillant(e) de l'absence de l'élève.**
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors des trajets entre les devoirs surveillés et la maison.
- ✓ En cas d'indiscipline grave ou répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou que l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant sera exclu définitivement. L'exclusion sera également décidée en cas de non-paiement de la prestation.

Par ma signature sur ce présent document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et du règlement qui se trouve sur notre site internet, d'en accepter le contenu et je m'engage à les respecter. Je valide l'inscription définitive.

Lieu et date : _____, le _____

Nom et prénom (représentant légal) : _____

Signature : _____

A remettre à l'ASIPE dès que possible à l'adresse suivante :

ASIPE
Case postale 157 – Derrière la Tour 6
1530 Payerne
ou
info@asipe-broye.ch